

RBC annonce une promesse de don sur cinq ans pour aider les jeunes

Le 3 octobre 2013

À nos organismes de bienfaisance partenaires,

Plus tôt aujourd'hui, RBC a annoncé une promesse de don historique de 100 millions de dollars sur cinq ans afin d'appuyer des programmes destinés aux jeunes canadiens. J'aimerais vous donner quelques détails sur cette excellente nouvelle.

Certaines entreprises choisissent d'axer leurs engagements communautaires sur une seule cause ou un seul enjeu. Nous applaudissons et saluons leurs efforts. Nous croyons qu'en raison de sa taille, de sa portée et de son histoire, RBC occupe une position privilégiée pour appuyer une gamme diversifiée d'organismes qui contribuent à chaque aspect du développement de l'enfant. Cette promesse de don sur cinq ans s'inscrit dans notre tradition de soutien à un éventail très vaste d'initiatives et d'organismes consacrés au bien-être social, intellectuel, affectif et physique des jeunes.

Notre promesse de 100 millions de dollars regroupe les dons, commandites communautaires et autres investissements pour les enfants et les jeunes de 24 ans ou moins que nous prévoyons offrir au Canada du 1er octobre 2013 au 31 octobre 2018. Cela comprend le financement de programmes existants, comme le Projet d'activités parascolaires et le Projet Santé mentale des enfants RBC, ainsi que de nouveaux programmes et de nouvelles initiatives. Nous vous présenterons quelques-unes de ces nouvelles initiatives au cours des prochains mois.

Cela changera-t-il quoi que ce soit pour vous ?

Comme nous l'avons mentionné, notre promesse de don vise à contribuer au bien-être d'un nombre précis d'enfants et de jeunes. Par conséquent, nous demanderons à nos organismes de bienfaisance partenaires de nous aider à faire le suivi du nombre d'enfants et de jeunes qui profitent de nos dons et subventions, ainsi que des façons dont ils en profitent. Nous afficherons des détails supplémentaires sur notre site Web (rbc.com/jeunes) en temps opportun.

Bien qu'il soit important pour nous de mesurer les retombées de nos dons, nous ne voulons pas indûment alourdir le fardeau des organismes de bienfaisance, car nous sommes parfaitement conscients que bon nombre d'entre eux manquent de personnel et sont débordés. Nous ferons tout en notre pouvoir afin que le processus de déclaration soit le plus simple possible pour vous. Nous espérons que les renseignements que vous recueillerez pour notre compte vous

seront également utiles aux fins de déclaration à d'autres donateurs et pour vos initiatives de collecte de fonds en général.

Le processus de demande de don auprès de RBC Fondation ne changera pas. Vous pouvez continuer de présenter des demandes de financement comme vous l'avez fait par le passé. Par exemple, si vous gérez un programme d'activités parascolaires, vous présenterez une demande de subvention d'activités parascolaires au moment approprié, comme avant. Dans tous les cas, veuillez consulter notre site Web pour obtenir d'autres détails sur les procédures de demande.

Nous considérons cette promesse de don comme l'expression de notre engagement à l'égard des jeunes Canadiens, de même qu'à l'égard des organismes de bienfaisance qui se consacrent à leur bien-être. Nous vous remercions de votre contribution à faire en sorte que nos enfants réalisent leur plein potentiel.

Sincères salutations,

Shari Austin
Vice-présidente, Citoyenneté d'entreprise
Directrice générale, RBC Fondation